District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE COMPLÉMENTAIRE FÉMININE à 8

SAISON 2019 - 2020

ARTICLE 1
Le District de la Loire organise, chaque saison, une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire complémentaire Féminine à 8.
Cette coupe est dotée d'un trophée qui reste la propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses frais et risques, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.
~~Chaque saison les clubs finalistes recevront 11 médailles et un fanion.~~
Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2
Cette coupe est ouverte aux clubs ayant perdu lors ~~du premier tour~~ des 1er et 2è tours de la Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLE 3
Idem Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLE 4 ~~à 99~~-5–6–7–8–9-10-11
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

~~La finale de la Coupe Complémentaire se jouera un samedi et sera dirigée par un arbitre désigné par le District de le Loire.~~

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS
Identique à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLES 13 et 14
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLES 15-16-17
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Date d'effet saison 2019/2020